RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 3AB1541C-A132-8AE1-80AB-2B6DBDFAB914

251 rue Saint-Honoré SNC

Société en nom collectif au capital de 1.000 €
Siège social : 251 rue Saint-Honoré – 75001 Paris
984 932 012 RCS Paris
(ci-après la « Société »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 12 Octobre 2026

Les associés de la Société, dont le capital de 1.000 € est divisé en 100.000 parts sociales de 0,01 € chacune, réparties comme suit :

Mandarin Oriental Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 17 boulevard F.W. Raiffeisen, 2411 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B173733, représentée par Monsieur Syung Hwa Matthew David Bishop	99.999 parts
Mandarin Oriental Management (France) SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social 251 rue Saint-Honoré – 75001 Paris, 981 896 350 RCS Paris, représentée par son Président Monsieur Alasdair David Murray	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	100.000 parts

Ci-après, les « **Associés** »,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

– le projet des décisions soumises à leur approbation, et

– les statuts actuels de la Société,

Docusign Envelope ID: 3AB1541C-A132-8AE1-80AB-2B6DBDFAB914

Ont adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination de Monsieur Ho Pan Hubert Wong en qualité de co-gérant de la Société

Les Associés, après avoir pris connaissance des statuts actuels de la Société et notamment de son article 12,

décident de nommer, en qualité de co-gérant de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

Monsieur Ho Pan Hubert Wong, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] et demeurant [redacted]

Monsieur Ho Pan Hubert Wong exercera ses fonctions conjointement avec Monsieur Alasdair David Murray, gérant en place, qui demeure en fonction.

Le co-gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Les Associés décident de ne pas allouer de rémunération à Monsieur Ho Pan Hubert WONG pour l'exercice de ses fonctions de co-gérant de la Société. Il aura toutefois droit au remboursement de ses frais professionnels raisonnables sur présentation de justificatifs.

Monsieur Ho Pan Hubert Wong a fait savoir qu'il acceptait les fonctions de co-gérant et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible d'empêcher sa nomination.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour l'accomplissement des formalités.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.



Mandarin Oriental Luxembourg S.à r.l.
Associée
représentée par Monsieur Syung Hwa Matthew David Bishop



Mandarin Oriental Management (France) SAS
Associée
représentée par son Président
Monsieur Alasdair David Murray